

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Parc des Expositions de Narbonne, sous la présidence de M. Didier MOULY

Séance publique du 15 JUILLET 2020 à 17h00

Date de convocation : 08 juillet 2020

Délibération

N°C2020_73

Membres en exercice :	77
Votants :	77
Suffrages exprimés :	75
Pour :	72
Contre :	3
Abstention :	2

SECRETAIRE DE SEANCE : Cyrielle BOUISSET

PRESENTS :

ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; ALVAREZ MARTINE ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOTHOREL Anouk ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CALVET Jean-Claude ; CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; CODORNIUO Didier ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COUSIN Sylvie ; DARAUD Jean-François ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FAURAN Jean-Paul ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; HERNANDEZ Joël ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; KAISER Stéphanie ; LAPALU Christian ; LAUR Gilles ; LENOIR Alexia ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; PECH OLIVIER ; PENET Yves ; PINET Marie-Christine ; POCIELLO Jacques ; PY Michel ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; RIVEL Jean-Luc ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; THERON CHET Marie-Christine ; THIVENT Viviane ; TUBAU Marcel ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VICO Alain ; VITASSE Florence

EXCUSES

EXCUSES EN COURS DE SEANCE :

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BASTIÉ YVES procuration à CHALULEAU Jean-Paul

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

N°C2020_73

Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées

OBJET : INSTANCES COMMUNAUTAIRES – Fixation du nombre de vice-présidents

VU l'arrêté préfectoral n°MACIT-INTERCO-2019-277 du 9 octobre 2019 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » et détermination de la composition du Conseil Communautaire et abrogation de l'arrêté préfectoral n°MCDT-INTERCO-2016-323 du 22 novembre 2016 modifié,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Dans ce contexte, il est proposé de fixer à 15 le nombre de vice-présidents.

**Arrêté certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture**

le : 15/07/2020

Et de sa publication le :

15/07/2020.

Le Président



Didier MOULY



REÇU À LA SOUS-PREFECTURE
DE NARBONNE LE :

15 JUL. 2020